



COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Forêts et Faune sauvage : La diversité de l'Afrique pour une prospérité et une sécurité partagées

Skukuza - Mpumalanga, Afrique du Sud, 9 - 13 mars 2020

TRAVAUX DE LA FAO DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ

I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 accorde une place centrale à la protection de la biodiversité dans le cadre de nombreuses activités économiques, en particulier celles ayant trait au secteur agricole. Il prévoit l'intégration de la protection de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans le cadre de la promotion du partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et d'un accès approprié à celles-ci au niveau local et national, comme cela a été décidé à l'échelle internationale.

2. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO est le seul organe intergouvernemental spécialisé dans toutes les questions relatives à la protection de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture. La Commission, qui compte parmi ses membres 178 pays et l'Union européenne, a pour mission principale de veiller à ce que la biodiversité soit utilisée durablement et préservée afin de soutenir l'alimentation et l'agriculture et à ce que les avantages découlant de son utilisation soient partagés de manière juste et équitable, dans l'intérêt des générations présentes et futures.

3. En 2016, la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, qui s'est tenue à Cancun (Mexique), a demandé que soit intégrée la conservation de la biodiversité dans toutes les filières

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

agricoles ainsi que dans le secteur du tourisme¹. Elle a invité la FAO et ses organes directeurs et organes statutaires à examiner et à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de mesures, d'orientations et d'outils appropriés à cette fin, se félicitant au passage que la FAO ait proposé de faire office de plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité^{2,3}.

4. On trouvera dans le présent document les résultats de la dix-septième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (18-22 février 2019) en ce qui concerne les forêts et un compte rendu des progrès accomplis dans le développement de la stratégie de la FAO visant à intégrer la biodiversité dans les secteurs agricoles, comme le lui ont demandé ses comités techniques, dont le Comité des forêts⁴.

II. Contexte

5. La biodiversité est à la base de toutes les activités agricoles et joue un rôle essentiel en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Dans de nombreux endroits, les communautés autochtones et locales et les petits exploitants agricoles sont les premiers protecteurs de biodiversité. La biodiversité est nécessaire pour produire durablement suffisamment d'aliments nutritifs dans un contexte difficile caractérisé notamment par les changements climatiques et une population mondiale qui ne cesse d'augmenter et dont le régime alimentaire change. Beaucoup de personnes pauvres dans le monde dépendent directement de la biodiversité et des services écosystémiques. La perte de biodiversité se répercute donc sur leurs moyens d'existence. Toujours est-il que, dans certains cas, le développement économique s'est fait au détriment de la biodiversité, compromettant ainsi la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que le développement de moyens d'existence résilients sur le long terme.

6. Les secteurs agricoles peuvent contribuer à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Il n'empêche que l'augmentation de la demande de denrées alimentaires et de produits agricoles exacerbera les pressions exercées sur la biodiversité en l'absence de mesures d'atténuation appropriées, à moins que ces pressions ne soient prises en compte de manière appropriée, comme confirmé récemment par l'évaluation globale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)⁵. Une gestion durable des secteurs agricoles favorise la fourniture de services écosystémiques. Le rôle des secteurs agricoles dans la préservation de la biodiversité est d'autant plus important que la demande de produits agricoles ne cesse de croître dans le monde.

7. La biodiversité est une composante déjà bien reconnue dans le domaine de la foresterie. Le concept de gestion durable des forêts (GDF), qui a évolué au fil du temps, guide désormais l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de pratiques visant à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et environnementales des forêts. Le rôle des forêts dans la préservation de la biodiversité est également mentionné explicitement dans le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030⁶.

8. La question de la prise en compte systématique de la biodiversité a été interprétée et formulée de différentes manières. Une définition utile est celle qui est proposée par le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui la décrit comme : « *Le processus d'intégration des considérations liées à la biodiversité dans les politiques, stratégies et pratiques des principaux acteurs publics et privés qui ont une incidence sur la biodiversité ou en*

¹ CBD/COP/13/24.

² CBD/COP/DEC/XIII/3

³ COFO/2018/5.3

⁴ COFO/2018/5.3

⁵ <https://www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services>

⁶ https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/Mainstreaming-Biodiversity-LowRes_1.pdf

dépendent, afin de la conserver et de l'utiliser de manière durable et équitable tant au niveau local qu'au niveau mondial »⁷. La FAO considère que l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles contribue à "un monde où l'agriculture et les systèmes alimentaires réduisent les impacts négatifs, et font un meilleur usage du potentiel de la diversité biologique et des écosystèmes, et contribue à la conservation, l'utilisation durable, la gestion et la restauration de la biodiversité tout en garantissant la sécurité alimentaire et la nutrition pour les générations présentes et futures et appuyant les moyens d'existence "⁸.

III. Résultats de la dix-septième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne les forêts

9. La dix-septième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est tenue à Rome du 18 au 22 février 2019⁹. Elle a examiné un certain nombre de questions intersectorielles et sectorielles conformément aux recommandations de ses groupes de travail techniques intergouvernementaux et d'autres groupes d'experts, notamment sur la base des orientations formulées par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières à sa cinquième session (8-10 mai 2018)¹⁰.

10. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a salué la publication du rapport intitulé *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹¹, qu'elle considère comme marquant une étape importante des travaux menés au titre de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et comme contribuant grandement à la mise en place du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La Commission a aussi examiné un projet de document relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre au regard de cette publication et a demandé au Secrétaire de convoquer, sous réserve de ressources extrabudgétaires disponibles, une réunion à composition non limitée du groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, aux fins de l'examen et de la révision – s'il y a lieu – du document, qui serait ensuite soumis à l'examen de la Commission lors de sa dix-huitième session en 2021, en vue de son adoption en tant que Plan d'action mondial sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture par la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session. En outre, la FAO a lancé, en mai 2019, la synthèse régionale pour l'Afrique du rapport de l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

11. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'est félicitée des activités de la FAO destinées à faire mieux connaître la contribution des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à la sécurité alimentaire et à la réalisation des objectifs de développement durable, et a demandé à la FAO de continuer à mener ces activités. Sur la question de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages découlant de leur utilisation, la Commission a accueilli avec satisfaction les notes explicatives décrivant les caractéristiques distinctives des différents sous-secteurs des ressources génétiques, notamment les ressources génétiques forestières, et encouragé les pays à les examiner et à en tenir compte dans la mise en œuvre de leurs mesures relatives à l'accès et au partage des avantages. Elle a également estimé qu'il était nécessaire de réexaminer les informations de séquençage numérique concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que de poursuivre la coordination sur ce sujet avec les processus menés au titre de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de

⁷ https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/Mainstreaming-Biodiversity-LowRes_1.pdf.

⁸ CL 163/11 Rev.1

⁹ CGRFA-17/19/Rapport.

¹⁰ CRGFA-17/19/10.1.

¹¹ <http://www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf>.

Nagoya. En outre, la Commission a demandé à la FAO de préparer une étude exploratoire sur le rôle des ressources génétiques dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets et à ses groupes de travail d'examiner cette étude.

12. La Commission a pris note du *Premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*¹². Elle a invité les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action et les a encouragés à donner suite aux constatations figurant dans le rapport. Elle a en outre adopté une stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (Plan d'action mondial)¹³ et approuvé les Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières¹⁴.

13. La stratégie de financement vise trois objectifs. Le premier est de mobiliser des ressources financières grâce aux mécanismes de financement multilatéraux existants pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en intégrant systématiquement l'action en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières dans une démarche globale et de grande ampleur dirigée par les pays et visant à améliorer la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets qui reposent sur les forêts. Le deuxième objectif est de continuer à mobiliser des ressources financières auprès de toutes les sources possibles afin de mener une action stratégique et spécifique en matière de ressources génétiques forestières aux niveaux national, régional et international. Le troisième est de promouvoir la coopération avec les initiatives en cours concernant le financement des forêts, en particulier le Réseau mondial de facilitation du financement forestier créé par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), afin de mettre à disposition et de rendre plus accessibles des informations sur les sources de financement existantes et nouvelles.

14. La Commission a demandé à la FAO de continuer à coordonner et à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales concernées.

15. S'agissant de l'élaboration du Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (à paraître en 2023), la Commission a adopté les grandes lignes du deuxième rapport¹⁵, ainsi que les lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux¹⁶. Elle a encouragé les pays à commencer la collecte d'informations et de données en vue de l'élaboration de leurs rapports nationaux et les a appelés à communiquer ces rapports le 30 juin 2020 au plus tard. Elle a demandé aussi à la FAO de commencer à mettre au point un nouveau système d'information mondial sur les ressources génétiques forestières, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires, pour faire en sorte que les données recueillies soient facilement accessibles et utilisables.

16. Pour donner suite aux demandes exprimées par la Commission, la FAO a organisé, en collaboration avec le Programme pour les ressources génétiques forestières en Afrique subsaharienne (SAFORGEN), Bioversity International et « Institut de recherches forestières du Ghana (FORIG), un atelier régional sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières à Kumasi au Ghana (9-11 avril 2019). L'objectif de l'atelier était de passer en revue l'avancement enregistré dans la réalisation des activités du Programme SAFORGEN, notamment la stratégie régionale 2016 du réseau pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et d'explorer les opportunités de développement de nouveaux projets régionaux dans ce domaine. En outre, les Coordinateurs nationaux et autres experts du programme ont été informés par la FAO des conclusions du Premier Rapport sur la mise en œuvre

¹² CGRFA-17/19/10.2/Inf.1

¹³ CGRFA-17/19/Rapport, Annexe D.

¹⁴ CGRFA-17/19/10.2/Inf.3

¹⁵ CGRFA-17/19/10.3

¹⁶ CGRFA-17/19/10.3/Inf.1

du Plan d'action mondial, et de la préparation du Second Rapport sur l'État des ressources génétiques forestières mondiales.

17. En juin 2019, dans une lettre circulaire aux gouvernements¹⁷, la FAO a invité les pays à actualiser avant le 31 août 2019, le cas échéant, la nomination de leurs points focaux nationaux pour les ressources génétiques forestières et à soumettre leurs rapports le 30 juin 2020 au plus tard. La liste des Points focaux nationaux nommés est disponible sur le nouveau site web de la FAO sur les ressources génétiques forestières¹⁸, et qui a été lancé en décembre 2019. En fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, la FAO organisera, en début 2020, des ateliers régionaux de formation à l'intention des points focaux nationaux pour soutenir l'élaboration des rapports par les pays. Par ailleurs, la FAO est en train d'élaborer un projet pour le développement d'un nouveau système d'information mondial sur les ressources génétiques forestières.

IV. Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

18. À sa quarantième session, la Conférence s'est félicitée de ce que la FAO ait proposé de servir de plateforme pour l'intégration de la biodiversité et lui a demandé de faciliter, en collaboration avec ses partenaires – comme le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et d'autres organisations du système des Nations Unies –, l'intégration structurée et cohérente des mesures de conservation, d'utilisation durable, de gestion et de restauration de la diversité biologique dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et international.

19. À sa vingt-quatrième session (juillet 2018), le Comité des forêts s'est dit favorable à l'initiative de la FAO visant à ce que l'Organisation fasse office de plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité couvrant les secteurs des forêts, de la pêche et de l'agriculture de manière intégrée et a noté que la mise en œuvre de la gestion durable des forêts était importante pour intégrer systématiquement la question de la diversité biologique dans les questions forestières. Il a en outre invité les États membres à participer aux travaux de cette plateforme afin de contribuer à l'échange d'informations sur les possibilités et sur les difficultés liées à l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier. Enfin, il a demandé à la FAO d'élaborer une stratégie en matière de biodiversité qui comprenne un plan d'intégration de la biodiversité dans le secteur des forêts, et de la soumettre à l'examen du Comité des Forêts pour sa considération¹⁹.

20. À sa 160e session, le Conseil de la FAO, après avoir consulté ses comités techniques, a approuvé « l'élaboration par la FAO d'une stratégie visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, qui sera examinée par le Comité du Programme et le Conseil puis présentée à la Conférence de la FAO en 2019, en vue de la formulation du cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique »²⁰.

21. À sa 163e session, le Conseil de la FAO, comme mandaté par la 41e session de la Conférence de la FAO²¹, a adopté la stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et loué le processus de consultation inclusive conduit²². En outre, le Conseil a approuvé le déploiement de ressources supplémentaires pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans le Programme de travail et budget (PTB) 2020-21 ainsi que l'établissement d'un

¹⁷ <http://www.fao.org/3/ca5229en/ca5229en.pdf>; <http://www.fao.org/3/ca5229fr/ca5229fr.pdf>;
<http://www.fao.org/3/ca5229es/ca5229es.pdf>

¹⁸ <http://www.fao.org/forest-genetic-resources/contexte/points-focaux-nationaux/fr/>

¹⁹ COFO/2018/REP.

²⁰ CL 160/REP, paragraphe 6(o), 8(m) et 9(d)

²¹ C 2019/REP, paragraphe 48

²² CL 163/REP, paragraphe 10(g)

Groupe transversal sur la Biodiversité, pourvu que le personnel qui y sera affecté n'ait aucun impact sur les capacités des unités techniques²³.

22. Sur le fond, la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture²⁴, propose quatre objectifs globaux notamment: a) Promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité centrée spécialement sur les approches paysagères et écosystémiques dans les secteurs agricoles ; b) conserver, augmenter et restaurer la biodiversité et veiller à la fourniture continue de services écosystémiques ; c) favoriser les systèmes d'alimentation et d'agriculture durables qui intègrent la conservation, la reconnaissance et la promotion de la biodiversité dans les chaînes de valeur; d) sauvegarder les moyens d'existence des petits producteurs, des populations autochtones et des communautés locales, en tant que gardiennes de la biodiversité, et souligner le rôle de toutes les parties prenantes pertinentes en tant que gardiennes de la biodiversité.

23. La Stratégie propose en outre quatre résultats à atteindre : i) Appui apporté aux membres, à leur demande, à renforcer leurs capacités à intégrer la biodiversité ; ii) Biodiversité intégrée dans les politiques, programmes et activités de la FAO ; iii) Rôle de la biodiversité et de ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition mondialement reconnu et; iv) Coordination et exécution renforcées des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité.

24. Afin d'opérationnaliser les objectifs et résultats mentionnés plus haut, la FAO développera et mettra en œuvre un Plan d'action sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles en collaboration avec tous les départements concernés, tout en prenant en compte les activités en cours de la FAO et de ses partenaires en vue d'accroître les synergies et d'éviter des duplications. Dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre du plan d'action, la FAO assurera également sa complémentarité avec ses autres stratégies et politiques, notamment sa Stratégie sur le changement climatique, sa Stratégie et Vision pour ses activités en matière de nutrition, sa Politique concernant les peuples autochtones et tribaux, et sa Politique sur l'égalité des sexes.

25. Une des activités menées par la FAO dans le cadre de son initiative de plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité est l'organisation de dialogues multipartites. Dans la foulée du Dialogue multipartite sur la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles qui s'est tenu à Rome (29-31 mai 2018), un Dialogue régional de haut niveau sur la prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs agricole, forestier et halieutique (DRANIBA) a été organisé à Mexico (29-30 octobre 2018). La réunion consultative régionale pour l'Asie sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles a eu lieu à Bangkok (17-19 juillet 2019) et la Réunion consultative régionale pour le proche orient et l'Afrique du Nord sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture a eu lieu à Amman (3-5 Novembre 2019).

26. En outre, le Dialogue multipartite régional africain sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles s'est déroulé à Kigali (4-5 novembre 2019). Les conclusions et recommandations de ce Dialogue adressées aux institutions gouvernementales, aux partenaires financiers, aux gouvernements nationaux, et à la FAO, incluent : a) la sensibilisation et l'identification de « champions nationaux » sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, 2) la recherche, la documentation et le développement de nouveaux outils pour des Modèles agricoles respectueux de la biodiversité, 3) le partage du savoir et des informations, 4) les plateformes nationales multipartites pour l'établissement de réseaux, d'alliances et de partenariats, 5) le développement des capacités, notamment la formation ciblant surtout les jeunes et les femmes, 6) les approches écosystémiques intégrées renforcées, 7) le renforcement des lois, réglementations et cadres politiques propices, 8) la participation du secteur privé au financement de la biodiversité, et 9)

²³ CL 163/REP, paragraphe 7(e),(i)

²⁴ CL 163/11 Rev.1

l'examen et la révision des chaînes de valeur pour faciliter le développement de marchés pour les produits respectueux de la biodiversité.

V. Éléments à prendre en considération

27. La Commission voudra peut-être :

a) inviter les pays membres à :

- Intégrer la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture ;
- Mettre en œuvre les accords internationaux relatifs à la biodiversité et aux forêts, ainsi que le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières ;
- Finaliser l'élaboration de leurs rapports nationaux en vue de la rédaction du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde, et à les soumettre à la FAO le 30 juin 2020 au plus tard.

b) demander à la FAO de :

- commencer à mettre en œuvre des mesures de suivi appropriées, y compris en relation avec le développement et la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles, et de faire le point à la prochaine session appropriée ;
- continuer à rendre compte aux commissions régionales forestières des travaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture concernant les forêts, de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières et de l'élaboration du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde.